

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036713

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 153.1

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FARAJALA H

Date de naissance :

25/07/1959

Adresse :

31 Bd Abdellah Loukkous Hayel oufia
casablanca

Tél. 06.16.07.43.04

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

Cachet et signature du Laboratoire et du Directeur	
CENTRE DE PATHOLOGIE VIBN ZOHR Dr. Hind ALAYASHINA du ATMO-CYTOPATHOLOGISTE ouvre Centre RDC Andalous Boumen et Bachir Laabidi Tél: 0522 23 37 50	
Date	28/11

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du praticien	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
CENTRE DE PATHOLOGIE ANATOMIQUE ET CYTOLOGIQUE Dr. Hind ALAYANI 17 Louvre Center RDC Antenne Bd. Abdellmoumen et Bachir Lahlou Casablanca - Tel: 0522 23 37 50	28/11/22		500.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'~~O.C.F.~~

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE DE PATHOLOGIE
IBN ZOHR

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ZOHR

Dr. Hind ALATAWNA

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMO-CYTOPATHOLOGIQUE

Ordonnance du Docteur : DR EL HARTI

Nom et prénom : CAB22K26074057

Mr Mme Mlle ENF

Age : Mme FARAJALLAH NAIMA

Né le : 25/07/1952

Référence :

Siège et nature du prélèvement : Deau du scalp

- Traitements éventuels :

Renseignements cliniques et paracliniques :

Urgence exsistant depuis 1 an

du scalp biopsie récente

piece I grande pice orientée plus longue que la partie droite

piece II petite pice

Cytologie :

- Frottis de dépistage : Vagin Exocol Endocol Endomètre

- Date des dernières règles :

Date : 26/11/2022 Signature :

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ZOHR
Dr. HIND ALATAWNA
ANATOMO-CYTOSTATISTE
17 Louvre Centre Km. Angle
Bd. Abdelmoumen et Bachir Laalaj
Casablanca - Tel: 0522 23 37 50

CHU DR HIND ALATAWNA
INPE 13121028
Pathologie
Cytostatistique
Anatomopathologie
Dr. HIND ALATAWNA

CENTRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE IBN ZOHR

Casablanca le 28/11/2022

FACTURE N°22/3447

NOM ET PRENOM : FARAJALLAH NAIMA

Nature du prélèvement : Peau scalp

Date du prélèvement : 28/11/2022

Montant de : 900, 00 Dh.

Arrêtée la présente facture à la somme de : Neuf cents dirhams.

Signé

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ZOHR
Dr. Hind ALATAWNA
ANATOMO-CYTO PATHOLOGISTE
17 Louvre Centre , Angle
Bd. Abdelmoumen et Bachir Lazzaq
Casablanca - tel: 03 22 23 37 52

Patente N° 34708372 ICE :001864938000053 INPE :091151944



CENTRE DE PATHOLOGIE
IBN ZOHR

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ZOHR

مركز تشريح الخلايا والأنسجة ابن زهر

Dr. Hind ALATAWNA

RECU LE : 28/11/2022
EDITE LE : 01/12/2022

NOM & PRENOM : FARAJALLAH NAIMA
PRESCRIPTEUR : PR EL HARTI AMINE
Age : 70 ANS
N/REF : H21128702

Nature du prélèvement : Peau scalp

Renseignements cliniques : Tumeur évoluant depuis un an du scalp

COMPTE RENDU

Reçu deux lambeaux cutanés pesant ensemble 4g.

-Grand lambeau cutané :- Le lambeau cutané orienté mesure 3,5x2,5x0,6cm, centré par une lésion bourgeonnante mal limitée mesurant 1x0,9cm, reste à distance 0,9cm de la limite antérieure; 0,8cm de la limite postérieure; 0,3cm du côté droit et 0,9cm du côté gauche. La limite profonde saine de 0,2 cm. A l'examen histologique, la lésion correspond à un carcinome baso-cellulaire de type adénoïde disposé en lobules à limites périphériques palissadiques. Ces lobules sont creusés de cavités kystiques remplies de mucus. Les cellules tumorales sont basophiles à noyau hyperchrome et à cytoplasme peu abondant, pigmenté par places.

Ailleurs, l'épiderme est papillomateux, orthokératosique.

Le derme est fibreux.

Les vaisseaux sont sans anomalies.

Les limites d'exérèse sus citées sont toutes saines.

-Petit lambeau cutané : -Le lambeau cutané non orienté mesure 2x0,8cm, centré par une lésion mal limitée bourgeonnante mesurant 0,5x0,4cm, reste à distance de moins de 0,1; 0,2; 0,2 et 1cm des limites de résection latérale.

L'examen histologique montre une prolifération tumorale plus ou moins nodulaire. Les cellules sont basaloïdes. Les amas montrent une disposition palissadique à la périphérie des amas. Les noyaux ne montrent pas d'atypie cyto-nucléaire. Les mitoses sont présentes. Le centre est le siège d'une kératinisation folliculaire avec grains de kérato-hyaline.

Le stroma est riche en fibroblastes.

CONCLUSION :

-Grand lambeau cutané : -Carcinome baso-cellulaire de type adénoïde, mesurant 1 cm, d'exérèse complète.

Absence d'embole vasculaire ou nerveux.

Les limites de résection latérales et la limite de résection profonde sont saines.

-Petit lambeau cutané : -L'aspect morphologique oriente en premier vers un trichoblastome, d'exérèse totale.

Absence de malignité.

CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ZOHR
Dr. Hind ALATAWNA
Diplômée en CYTOPATHOLOGISTE
TOPOGRAPHIQUE ADENOIDIQUE
Signé Dr. Hind ALATAWNA
Bd. Abdelmoumen et Rue Bachir El Alj
Casablanca - Tel: 0522 23 37 50